

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mardi 10 juin 2025 à 19 h
Édifice municipal | Quartier Baker-Brook

PROCÈS-VERBAL

PRÉSENTS :

Nancy Ann Landry	Maire suppléante
Jessica Raymond	Greffière
Serge Dionne	Directeur général adjoint
Patrick Cyr	Raymond Chabot Grant Thornton

CONSEILLERS :

Quartier Lac Baker :	Bernard Soucy	Ronald Cormier
Quartier Clair :	Lloyd Plourde	Richard Michaud
Quartier Baker-Brook :	Francine Caron	Georges Michaud
Quartier Saint-Hilaire :	Michel J. Morin	Réginald Nadeau

MEMBRES ABSENTS :

Maire :	Jean-Pierre Ouellet
Quartier Saint-François :	Rino Levasseur

Présence dans la salle : 1.

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h. Madame la Maire suppléante souhaite la bienvenue.

2. Constatation du quorum

Deux membres du Conseil sont absents. Le quorum est constaté.

3. Déclaration divulguant un conflit d'intérêts

Il n'y a aucune déclaration divulguant un conflit d'intérêts.



4. Adoption de l'Ordre du jour

Résolution n° 2025-06-10 (1)

Proposé par le conseiller Lloyd Plourde

Appuyé par le conseiller Bernard Soucy

Il est résolu que le Conseil de la Ville de Haut-Madawaska adopte l'Ordre du jour, en effectuant la modification suivante :

- Retirer le point n° 6. d) Répartition du salaire non-réclamé de 2025 du Conseiller Ronald Cormier pour l'année 2025, pour le reporter à une réunion ultérieure.

Motion adoptée.

5. Adoption des procès-verbaux des réunions antérieures

a) Procès-verbal de la réunion ordinaire publique du 13 mai 2025

Résolution n° 2025-06-10 (2)

Proposé par le conseiller Ronald Cormier

Appuyé par le conseiller Réginald Nadeau

Il est résolu que le Conseil de la Ville de Haut-Madawaska adopte le procès-verbal de la réunion ordinaire publique du 13 mai 2025, tel qu'il a été envoyé par courriel au Conseil et révisé, au besoin.

Motion adoptée.

6. DOSSIERS MUNICIPAUX

ADMINISTRATION

a) Modification du bail (809 D, rue Principale, Quartier Clair) – Pharmacie Marie-Hélène Cyr Soucy Inc.

Résolution n° 2025-06-10 (3)

Proposé par la conseillère Francine Caron

Appuyé par le conseiller Richard Michaud

ATTENDU QUE la Ville de Haut-Madawaska est liée par un bail pour le local situé au 809 D, rue Principale, Clair;

ATTENDU QUE seule une modification au nom du propriétaire est nécessaire, sans changement au montant du loyer ni à la durée de l'entente;

ATTENDU QUE le Conseil municipal approuve la modification au bail pour l'immeuble situé au 809 D, rue Principale, Clair, afin de refléter le changement de nom du propriétaire;

ATTENDU QUE toutes les autres modalités du bail, y compris les conditions, le montant du loyer et la durée de l'entente, demeurent inchangées;

ATTENDU QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer tout document nécessaire pour officialiser cette modification.

Motion adoptée.

FINANCES

- b) Présentation des états financiers 2024 par la firme Raymond Chabot Grant Thornton et adoption par le Conseil

Patrick Cyr, de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, présente les grandes lignes des états financiers pour l'année 2024.

Résolution n° 2025-06-10 (4)

Proposé par le conseiller Georges Michaud

Appuyé par le conseiller Réginald Nadeau

Il est résolu que le Conseil de la Ville de Haut-Madawaska adopte les états financiers 2024 de la Ville de Haut-Madawaska tels que présentés par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton, avec un surplus de 117 136 \$ dans le Fonds de fonctionnement général et un déficit de 50 769 \$ dans le Fonds de fonctionnement des services d'eau et d'évacuation des eaux usées.

Motion adoptée.

- c) Nomination d'un auditeur financier pour l'année 2025

Résolution n° 2025-06-10 (5)

Proposé par le conseiller Lloyd Plourde

Appuyé par la conseillère Francine Caron

Tel que prescrit par la *Loi sur la gouvernance locale*, L.N.B., 2017, chapitre 18, article 79, il est résolu que le Conseil de la Ville de Haut-Madawaska nomme la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton comme auditeur financier pour l'année 2025.

Motion adoptée.

- d) Répartition du salaire non-réclamé de 2025 du Conseiller Ronald Cormier pour l'année 2025 – *Retiré et reporté à une réunion ultérieure.*
- e) Soumission de e6 International Inc.

Résolution n° 2025-06-10 (6)

Proposé par le conseiller Michel J. Morin

Appuyé par le conseiller Georges Michaud

Il est résolu que le Conseil de la Ville de Haut-Madawaska approuve la soumission de e6 International Inc. pour un montant de 9 000 \$, plus taxe applicable.

Motion adoptée.

LÉGISLATIF

- f) Ajout à la résolution n° 2025-02-11 (5) : Achat de deux terrains, NID : 35013986 et 35289990

Résolution n° 2025-06-10 (7)

Proposé par le conseiller Lloyd Plourde

Appuyé par le conseiller Richard Michaud

Faisant suite à l'adoption de la résolution n° 2025-02-11 (5) pour l'achat de deux terrains correspondant aux NID suivants : 35013986 et 35289990, il est résolu que le Conseil nomme le Maire et le Directeur général à titre de signataires pour les documents relatifs à la transaction d'achat des deux terrains mentionnés ci-haut.

Motion adoptée.

URBANISME

- g) Date de la présentation publique pour l'adoption du plan municipal de Haut-Madawaska : 8 juillet 2025

Résolution n° 2025-06-10 (8)

Proposé par le conseiller Réginald Nadeau

Appuyé par le conseiller Ronald Cormier

Il est résolu que le Conseil de la Ville de Haut-Madawaska considère l'adoption d'un nouveau plan d'aménagement municipal n° 2025-06 pour l'ensemble de la municipalité de Haut-Madawaska en remplacement des plans ruraux précédents de Saint-François-de-Madawaska, arrêté No. 2008.02.01, de Clair, arrêté # 37, de Baker-Brook, arrêté no. 28, de Saint-Hilaire, arrêté # 14 et de Lac Baker, arrêté No. 2009.01.

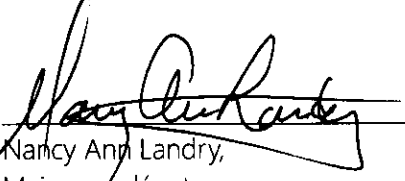
Il est également résolu que l'adoption proposée soit présentée au public le 8 juillet à l'édifice municipal du Quartier Baker-Brook à compter de 19 h.

Il est finalement résolu que la secrétaire se charge, au nom et au compte du Conseil de faire publier l'avis public prescrit par l'article 25 de la *Loi sur l'urbanisme* sur le site Web de la Ville indiquant l'intention du conseil, la date et le lieu de la présentation publique et que les objections ou commentaires au projet proposé pourront être présentés au Conseil dans les trente (30) jours de la date de la présentation publique en les faisant parvenir au bureau du Secrétaire municipal.

Motion adoptée.

7. Levée de la séance

L'ajournement est proposé par le Conseiller Bernard Soucy à 19 h 25.


Nancy Ann Landry,
Maire suppléante


Jessica Raymond,
Greffière

